



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MARNE**

N° 967/2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 07 novembre 2005 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu le procès-verbal de composition des instances consultatives du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 03 mars 2008,

Vu la délibération n° 07/2008 du conseil d'administration du 03 mars 2008 relative à la composition des instances consultatives,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 02 mai 2011,

Vu la délibération n°15/2011 du conseil d'administration du 02 mai 2011 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu l'arrêté n°1218/2011 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Marne,

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération n° 22/2013 du 12 juillet 2013 du conseil d'administration du service d'incendie et de secours relative à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Marne.

Vu la désignation de Monsieur Patrick LIBERA par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 12 juillet 2013,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Marne est composé ainsi qu'il suit à compter du 12 juillet 2013 :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Premier titulaire :

Monsieur **Charles DE COURSON**, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne, **président**,

Suppléant :

Monsieur **Pascal PERROT**, conseiller général du canton de VERTUS, **suppléant du président**,

Deuxième titulaire :

Monsieur **Bernard DOUCET**, conseiller général du canton de MONTMIRAIL,

Suppléant :

Monsieur **Claude BOURLIER**, conseiller de la communauté de communes du MONT DE NOIX,

Troisième titulaire :

Madame **Olivette BARRE**, conseillère générale du canton de MONTMORT LUCY,

Suppléant :

Monsieur **Christian BRUYEN**, conseiller général du canton de DORMANS,

Quatrième titulaire :

Monsieur **Maurice BENOIST**, conseiller de la communauté d'agglomération de REIMS,

Suppléant :

Madame Joëlle MACQUART, vice-présidente de la communauté d'agglomération de REIMS,

Cinquième titulaire :

Monsieur Claude PAUL, conseiller général du canton de SOMPUIS,

Suppléant :

Monsieur Patrick LIBERA, conseiller de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Sixième titulaire :

Monsieur Jean HUGUIN, vice-président de la communauté de communes de SUIPPES,

Suppléant :

Monsieur Jean-Louis DEVAUX, conseiller général du canton de CHALONS I,

Septième titulaire :

Monsieur Roland BOULARD, président de la communauté de communes du SUD MARNAIS,

Suppléant :

Monsieur Jacky BAILLOT, vice-président de la communauté de communes d'EPERNAY,

--- oOo---

REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CORPS DEPARTEMENTAL

Premier titulaire :

Monsieur le capitaine Bruno MATHIEU, du centre de secours de VERTUS,

Deuxième titulaire :

Monsieur le lieutenant Pascal BRIAND, du centre de secours de DORMANS,

Suppléant : NEANT

Troisième titulaire :

Monsieur le lieutenant David MOUSEL, du centre de secours principal d'EPERNAY,

Suppléant :

Monsieur le lieutenant Christophe COTTE, du centre de secours de FISMES,

Quatrième titulaire :

Monsieur le sergent-chef Charles THOMAS, du centre de secours de VANAULT LES DAMES,

Suppléant : NEANT

Cinquième titulaire :

Monsieur le caporal-chef Stéphane CARDOT, du centre de secours principal de REIMS,

Suppléant :

Monsieur le caporal-chef Julien AUBRY, du centre de secours principal d'EPERNAY,

Sixième titulaire :

Monsieur le sapeur Aurélien CHEVALIER, du centre de secours principal de SAINTE MENEHOULD,

Suppléant :

Monsieur le caporal Sylvain GUILLAUME, du centre de secours principal de MOURMELON-LE-GRAND,

Septième titulaire :

Madame le médecin-commandant Sandrine SIMONNET, du centre de secours de VANAULT LES DAMES.

Suppléant : NEANT

ARTICLE 2 : L'arrêté du 17 novembre 2011 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE REÇU LE
28 AOUT 2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.P.C.L.

Fait à Fagnières, le 28 AOUT 2013

Le Président,

Charles de COURSON